

La charte des jardins pour la biodiversité

La charte des jardins pour la biodiversité propose 17 mesures pour s'engager volontairement, directement chez soi. Les habitants de la Ville d'Alençon pourront choisir une ou plusieurs mesures de la charte et les mettre en œuvre dans leurs jardins. En bonus, chacun pourra devenir un porte-parole de la biodiversité en communiquant et sensibilisant son entourage à la nature. Signer la charte des jardins pour la biodiversité est une volonté d'aller plus loin, ou de valoriser ce qui est déjà entrepris.

La charte concerne plusieurs thématiques : les aménagements pour les animaux, l'entretien et le jardinage. Les mesures proposées sont déclinées en deux niveaux d'engagement. En retour de la charte signée, l'habitant se verra attribuer par la Ville, le sticker correspondant au type d'engagement choisi. Ce dernier pourra être apposé sur la boîte aux lettres ou portail.

Afin d'obtenir le sticker du niveau 1, le signataire devra cocher trois engagements. Quant au niveau 2, le sticker sera attribué à partir de deux engagements choisis.



Je deviens un porte-parole de la biodiversité : je communique et sensibilise autour de moi, je participe à des animations nature.



★ Niveau 1

À partir de maintenant, j'agis :

- En laissant des tas de feuilles au sol
- En faisant des tas de bois
- En posant des nichoirs pour les oiseaux
- En installant des mangeoires à oiseaux
- En arrêtant d'utiliser des produits nocifs pour l'environnement
- En pratiquant le paillage
- En conservant les murs anciens fleuris
- En récupérant l'eau de pluie
- En laissant une bande de végétation non tondue



★★ Niveau 2

Désormais, je m'engage à :

- Aménager un massif fleuri à base de végétaux locaux
- Installer un abri à insectes
- Installer un gîte pour les chauves-souris
- Aménager un bassin
- Tondre la pelouse moins souvent ou différemment
- Tailler la haie moins fréquemment (2 fois par an)
- Éteindre la lumière extérieure entre 21H et 5H du matin
- Aménager un compost dans mon jardin





Bulletin d'engagement

La charte des jardins pour la biodiversité est accompagnée d'un guide pratique. Les deux documents sont disponibles sur le site de la mairie d'Alençon :

<http://www.alencon.fr/mon-cadre-de-vie/developpement-durable/>

Afin d'obtenir les stickers correspondants au niveau d'engagement choisi, le signataire devra retourner le présent document daté et signé à la Ville d'Alençon, par mail ou par courrier.

- Adresse postale : **Service Développement Durable, Hôtel de Ville, CS 50362, 61014 ALENCON cedex**
- Adresse mail : **dd@ville-alencon.fr**

Il lui sera alors envoyé le sticker qui symbolisera son engagement en faveur de la biodiversité à l'adresse renseignée. Pour rappel, afin d'obtenir le sticker correspondant au niveau 1, l'habitant devra choisir de s'engager dans trois mesures. Quant au niveau 2, deux mesures devront être cochées.

Il est possible de s'engager dans des mesures du niveau 1, vouloir aller plus loin ensuite, et donc passer au niveau 2. Chaque engagement est valorisé, puisque c'est un premier pas vers la conservation de la biodiversité.

Pour toutes informations supplémentaires, il est possible de contacter le service Développement Durable de la Ville d'Alençon au 02 33 32 41 07.

En renvoyant la charte des jardins en faveur de la biodiversité dûment signée, l'habitant s'engage à mettre en œuvre les mesures sélectionnées lors de la signature.

🌿 Nom et prénom du signataire :

.....

🌿 Adresse pour l'envoi des stickers :

.....

Date

Signature

